



RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Jeudi 14 septembre 2023 à 20 H

Affiché le 7 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. *Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Monsieur Wilfried BERTHEBAUD*
2. *Approbation du procès-verbal des séances du 1^{er} et du 13 juin 2023*
3. *Mise à jour des commissions communales et comités consultatifs*
4. *Création d'un poste de rédacteur dans le cadre d'une promotion interne*
5. *Création d'un poste d'adjoint administratif*
6. *Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement*
7. *Approbation du plan de gestion différenciée des espaces verts*
8. *Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude de potentiel de déraccordement d'eaux pluviales – Désignation d'un bureau d'études*
9. *Convention de subvention entre TE44 et la commune de Prinquiau – Etude de faisabilité biomasse et géothermie pour le Groupe Scolaire Public et l'Ecole Privée – Autorisation de signature*
10. *Décision modificative*
11. *Constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée ZI n°456 située rue de Malnac*
12. *Rapport annuel CCES 2022 – Activités*
13. *Rapport annuel CCES 2022 – Assainissement collectif*
14. *Rapport annuel CCES 2022 – Assainissement non collectif*
15. *Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
16. *Questions diverses*